PREAVIS MUNICIPAL No 14/2023

Demande de crédit de CHF 91'000 pour effectuer le contrôle de l'état du séparatif sur l'ensemble des bienfonds situés dans la zone unitaire au centre du village

---

Déléguée municipale : **Muriel Archer Galibourg**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Contexte

Ce préavis est une demande au Conseil communal d'approuver formellement la dépense de CHF 91'000 pour un travail qui a débuté à l'automne 2022. L'étude a été considérée comme une première étape importante dans la mise en conformité du réseau d'assainissement qui est demandée de manière urgente par le canton, et nécessaire par l'APEC. Cependant il n'y a pas eu de budget alloué pour ce projet, et aucun préavis n'a été présenté au Conseil auparavant. La Municipalité souhaite que cette situation soit corrigée et ce préavis est une volonté de régulariser la situation.

2. Préambule

En 2016, le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Commune a été élaboré afin de garantir un système de séparatif généralisé, d'étudier les possibilités de mise en place de mesures d'infiltration, de trouver des solutions pour éviter les atteintes au milieu récepteur, de contrôler les apports d'eaux claires parasites, de planifier le renouvellement et le financement du réseau.

D'une manière générale, le PGEE vise à définir une stratégie, qui permet de maintenir les réseaux d'assainissement en état, conformément à la législation fédérale (Art. 6 et 7 LEaux et art. 1et 2 OEaux), définissant ainsi les objectifs principaux de l'évacuation des eaux :

- protéger l'homme contre la nature et la nature contre l'homme
- sauvegarder la qualité des eaux
- trouver un équilibre entre les exigences de sécurité et de confort de la civilisation et les atteintes à la nature.

A ce jour, le bassin versant « Centre Village » est toujours équipé d'un réseau d'assainissement de **type unitaire**, composé de tuyaux en béton et PVC. Toutes les eaux usées et eaux claires de ce secteur sont ainsi acheminées dans le collecteur intercommunal de l'APEC, surchargeant inutilement ce dernier d'eaux parasites et entrainant un risque de déversement des eaux usées au droit du déversoir d'orage situé près de l'ancienne décharge « En Bournessaint ».

Comme pour le versant du « Vallon », le bassin versant « Centre Village » doit être mis en système séparatif, conformément au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

3. Description des travaux

La Municipalité a mandaté le Bureau *Bovard & Fritsché* pour établir un projet de mise en conformité du réseau d'assainissement dans ce secteur. Cette étude, qui fera l'objet d'un préavis ultérieur, nécessite au préalable d'avoir des connaissances abouties concernant les infrastructures souterraines existantes.

Une campagne de curage des réseaux publics avec inspections caméras a été entreprise en juillet 2023 afin de produire un rapport complet sur l'état des collecteurs communaux.

Un contrôle de toutes les parcelles du secteur concerné doit être effectué afin de s'assurer de l'état de conformité de chaque bienfonds privé. Ces inspections sont conformes à la législation en vigueur (art. 76) qui déclare que les eaux claires doivent être séparées des eaux usées.

Par conséquent, une campagne de teintage doit être entreprise sur l'ensemble des parcelles situées au centre du Village. Ces recherches permettront :

- d'obtenir un état des lieux des canalisations privées sur chaque parcelle ainsi que leur raccordement sur le réseau public
- de collecter toutes les informations nécessaires concernant les réseaux d'assainissement (positions, type, matériau et état)
- de mettre en évidence les éventuels problèmes de non-conformité des raccordements et de prévenir ainsi, suffisamment à l'avance, les propriétaires des éventuels travaux de mise en conformité.

Le bassin versant unitaire, au centre du village, a été séparé en 3 secteurs : A, B et C.

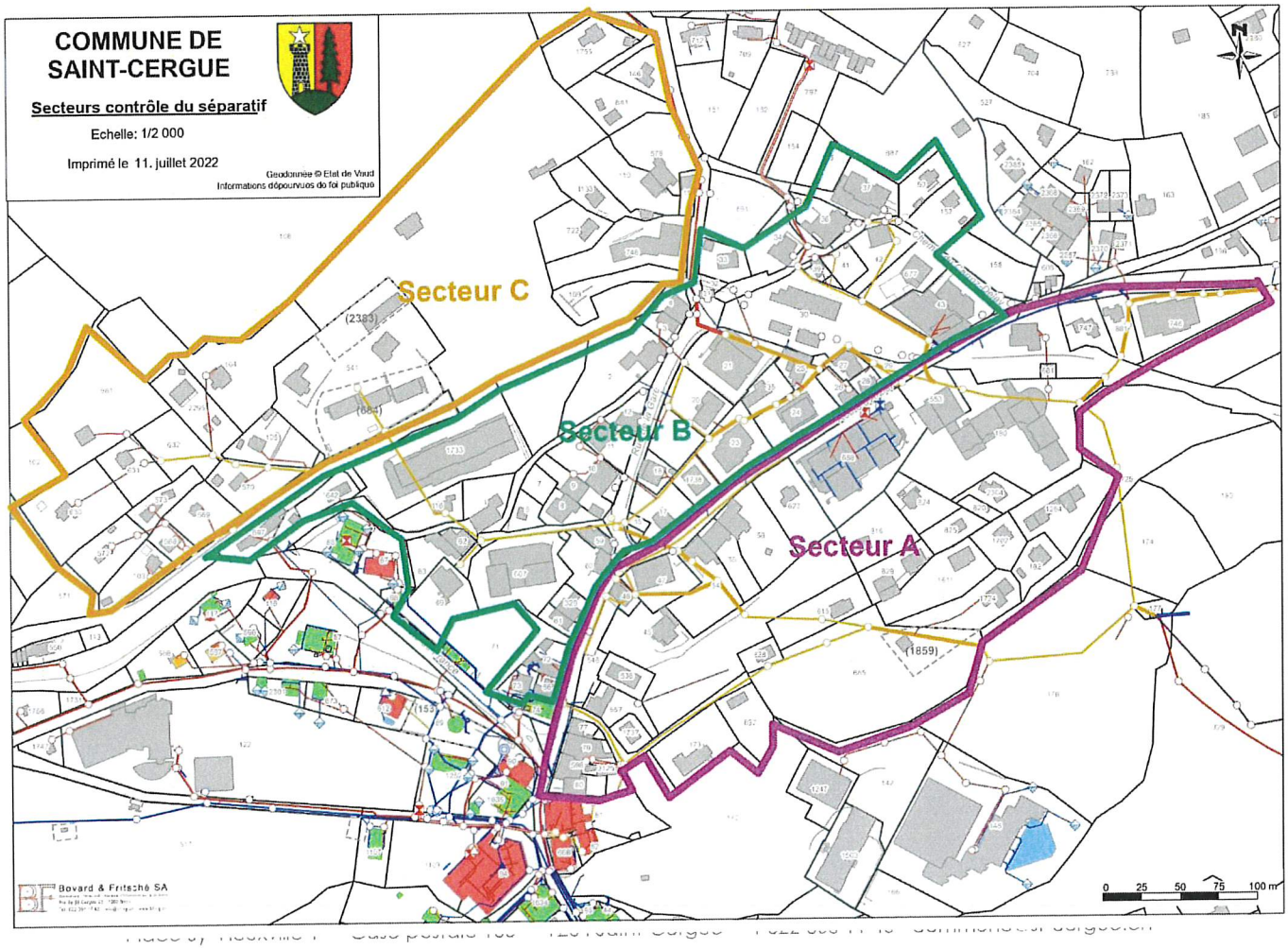

- prise de contact avec les propriétaires et organisation des rendez-vous pour le contrôle
- préparation des plans avec toutes les informations issues du SIT
- sur place, contrôle par teintage des écoulements des eaux usées et des eaux claires jusqu'au réseau communal
- préparation des protocoles de contrôles par bâtiments spécifiques avec rapport des observations effectuées sur place
- préparation de toutes les informations relatives à l'assainissement et des renseignements des attributs sur le SIT
- établissement d'un plan de situation
- mise à jour du SIT afin d'avoir accès à un plan du réseau avec l'état actuel du séparatif.

Honoraires au temps consacré – Secteur A :

Ingénieurs, cat. C	10.0 h à 152.00 =	1'520.00
Ingénieur/technicien, cat. D	30.0 h à 131.00 =	3'930.00
Dessinateur, cat. E	200.0 h à 111.00 =	22'200.00
Fournitures et frais divers		350.00
		28'000.00

Honoraires au temps consacré – Secteur B :

Ingénieurs, cat. C	15.0 h à 152.00 =	2'280.00
Ingénieur/technicien, cat. D	40.0 h à 131.00 =	5'240.00
Dessinateur, cat. E	260.0 h à 111.00 =	28'860.00
Fournitures et frais divers		620.00
		37'000.00

Honoraires au temps consacré – Secteur C :

Ingénieurs, cat. C	8.0 h à 152.00 =	1'216.00
Ingénieur/technicien, cat. D	24.0 h à 131.00 =	3'144.00
Dessinateur, cat. E	130.0 h à 111.00 =	14'430.00
Fournitures et frais divers		210.00
		19'000.00

Total de l'offre HT	**84'000.00**
Total de l'offre TT (TVA 7.7 %)	**90'468.00**

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis **No 14/2023** de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer le contrôle par teintage de l'état du séparatif sur l'ensemble des bienfonds situés dans la zone unitaire au centre du village
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 91'000 TTC**
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement net de **CHF 91'000** au maximum en 10 ans, par prélèvement sur le fond de réserves affectées pour amortissement et investissements futurs – compte de bilan 9280.35 qui s'élève actuellement à KCHF 397.608.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 21 août 2023.

Au nom de la municipalité

Le syndic

Paul Ménard

MUNICIPALITÉ DE ST-CERGUE CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire

Joëlle Carriot